



Description des données

Distribution spatiale de l'obtention d'un titre du degré secondaire II – Géodonnées

Édition 2026

Editeur : Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignement : eduperspectives@bfs.admin.ch
Rédaction : BILD-S, GEO
Domaines : 00 Bases statistiques, 15 Formation

Concept de mise en page : Section PUB
Download : www.statistik.ch
Copyright : OFS, Neuchâtel 2026
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Calcul des indicateurs	3
3.	Structure spatiale	3
4.	Méthodologie	3
5.	Protection et qualité des données	4
6.	Structure des données	5
7.	Description des variables	5
8.	Applications	6
9.	Contact	6
10.	Références	7

1. Introduction

En 2006, la Confédération et les cantons ont fixé comme objectif que le 95% des jeunes de 25 ans possèdent un titre du degré secondaire II. L'obtention d'un du degré secondaire II est monitoré par l'OFS à travers deux taux : le taux net (BFS, 2018) et le taux longitudinal (BFS, 2022).

Le produit « Distribution spatiale de l'obtention d'un titre du degré secondaire II - Géodonnées » fournit des informations à fine résolution spatiale pour l'ensemble du territoire suisse sur la part de jeunes âgés de 15 ans entre 2010 et 2014 qui obtiennent un titre du degré secondaire II (ou une maturité) jusqu'à l'âge de 25 ans. A l'instar de la publication OFS (2022), le calcul de la certification du degré secondaire II est basé sur un calcul longitudinal à 10 ans et s'intéresse au premier titre obtenu jusqu'à 25 ans. Il peut s'agir d'une attestation fédérale de formation professionnelle, d'un certificat fédéral de capacité, d'un certificat de maturité gymnasiale, d'une école de culture générale ou d'une école internationale. Pour le taux d'obtention d'une maturité, on s'intéresse à la première maturité (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée) obtenue par le jeune jusqu'à l'âge de 25 ans. La publication « Distribution spatiale de l'obtention d'un titre du degré secondaire II » (BFS, 2026) donne une vue d'ensemble synthétique sur le contenu de ces données.

Les données sont disponibles de manière agrégée pour les cohortes de jeunes de 15 ans de 2010 à 2014. A chaque édition des données LABB, une nouvelle cohorte est mise à disposition.

L'ensemble de données est fourni sous forme de fichier CSV et de GeoPackage dans le système de référence suisse MN95 (EPSG :2056) et peuvent être directement importés et traités dans des système d'information géographique (SIG).

2. Calcul des indicateurs

2.1 Taux d'obtention d'un titre du degré secondaire II ou d'une maturité

Le taux d'obtention d'un titre du degré secondaire II et le taux d'obtention d'une maturité sont calculés, selon la méthode utilisée dans BFS (2022) et BFS (2025a), comme le rapport entre le nombre de jeunes de 15 ans faisant partie de la population résidente permanente qui ont obtenu un titre du système de formation suisse dans les 10 ans suivants et le nombre de jeunes qui avaient 15 ans dans l'année de référence. Ainsi pour les cohortes de jeunes âgés de 15 ans entre 2010 et 2014, le taux est égal au rapport entre le nombre de jeunes qui ont obtenu un titre dans les 10 années suivantes et le nombre total de jeunes des cinq cohortes.

Les personnes qui ont quitté la Suisse avant d'avoir obtenu

le titre ne font pas partie de la population d'analyse.

3. Structure spatiale

3.1 Zone couverte

Le produit couvre l'ensemble du territoire suisse. La résolution par communes et USPAT2 permet d'effectuer des analyses sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II à petite échelle dans les zones plus densément peuplées.

3.2 Entités spatiales

Pour la diffusion des données, les agrégations spatiales par régions USPAT2 et par communes sont préparées dans la résolution spatiale la plus fine – selon les coordonnées métriques des bâtiments (cf. chapitre 4.2 Géocodage).

Régions USPAT2

Pour l'ensemble de la Suisse, 751 USPAT2 ont été définies (BFS, 2025b, August). L'agrégation des informations sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II dans ces unités spatiales permet – pour les communes les plus grandes de Suisse – des analyses régionales plus détaillées que celles réalisables au niveau communal.

Communes

L'agrégation des données au niveau communal s'effectue sur la base des limites communales du produit swissBOUNDARIES3D (swisstopo, 2025, August). Les limites communales pouvant évoluer au fil du temps, ce sont celles en vigueur au 28 juin 2024 qui sont utilisées.

3.3 Système de coordonnées

Toutes les coordonnées sont indiquées dans le système de coordonnées suisse MN95 (EPSG :2056). Les géométries des régions USPAT2 et des communes utilisées pour l'agrégation sont également disponibles dans ce cadre de référence.

4. Méthodologie

Les présentes géodonnées résultent d'un processus de production en plusieurs étapes. Celui-ci comprend la combinaison de différentes sources de données et le géocodage à l'aide du registre des bâtiments et des logements (RegBL).

4.1 Sources

Les micros données sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II sont le résultat de l'appariement de deux sources : la statistique de la population et des ménages (STATPOP) et

les données du programme « Analyses longitudinales dans le domaine de la formation » (LABB) sur les parcours dans le système de formation. Les données de la STATPOP permettent d'identifier la population de référence (et donc le dénominateur du taux calculé) tandis que les données LABB permettent d'identifier les personnes ayant obtenu un premier titre du degré secondaire II ou une maturité dans l'arc de temps considéré.

4.2 Géocodage

Les informations sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II sont géocodées sur la base du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Outre les coordonnées des bâtiments, le RegBL contient l'identifiant fédéral des bâtiments (EGID) (OFS, 2025c) qui figure également dans les registres des personnes. Cela permet de localiser les personnes qui ont obtenu ou non un titre du degré secondaire II dans l'espace.

Depuis 2010, les coordonnées du RegBL sont relevées en continu, complétées et, si nécessaire, révisées et optimisées en collaboration avec la mensuration officielle.

Optimisation grâce aux données actuelles du RegBL

Le géocodage dans le RegBL étant en constante amélioration, les coordonnées des bâtiments de l'année de publication sont utilisées. La condition préalable est que les données de formation puissent être attribuées à un bâtiment (EGID) (BFS, 2025c) et que les coordonnées actuelles du RegBL (année de publication) ne s'écartent pas de plus de 200 m des coordonnées valables pour l'année de collecte des données de la STATPOP. Si la différence est supérieure à 200 m, les coordonnées initiales de l'année de collecte sont conservées, car dans de tels cas, il peut y avoir non seulement des améliorations du géocodage, mais aussi des corrections.

Attribution des communes et des USPAT2

Dans les cas où un lien direct avec les données actuelles RegBL à l'aide de l'EGID n'est pas possible, ces informations sont complétées par un recoupement spatial avec les géométries des communes (selon swissBOUNDARIES3D) et des régions USPAT2 valables pour l'année de publication.

Personnes sans adresse

Les personnes sans adresse dans la commune ou celles qui ne sont pas rattachées à un bâtiment - et donc à un EGID - ne peuvent pas être localisées et donc géocodées. Afin de garantir l'exhaustivité du recensement, ces personnes ont été attribuées, par commune, aux coordonnées dites « centrales » de la commune (hectares collectifs). Les données relatives à ces hectares collectifs peuvent avoir des influences indésirables dans les analyses à petite échelle ou fausser les résultats. Dans les USPAT2 qui regroupent plusieurs communes ces personnes ont été incluses dans les analyses. Autrement, si l'USPAT2 comprend seulement une partie d'une

commune ou il est le regroupement d'une partie d'une commune avec une autre commune, elles ont donc été supprimées des régions USPAT2. Elles sont toutefois incluses dans l'agrégation communale.

5. Protection et qualité des données

5.1 Protection des données

Afin de protéger les informations relatives aux individus, les règles suivantes s'appliquent à la publication des données sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II :

Au moins 100 personnes par entité

Les données ne sont pas publiées si une entité spatiale (commune ou USPAT2) compte moins de 100 personnes âgées de 15 ans entre 2010 et 2014.

Pourcentages pour entités de 100 habitants ou plus

Les pourcentages d'obtention d'un titre du degré secondaire II ou d'une maturité sont ensuite arrondis au nombre pair le plus proche. Ceci signifie par exemple que la valeur arrondie de 86% regroupe toutes les valeurs qui vont de 85,0% à 86,9%. De façon similaire la valeur arrondie de 88% regroupe les pourcentages qui vont de 87,0% à 88,9%.

Formation de classes

Les valeurs sur le nombre des jeunes de 15 ans dans la commune ou la région USPAT2 sont aussi présentées en classes. Les classes ont été construites comme suit :

Code	Classe	
	USPAT2	Communes
0	0-< 100	0-< 100
1	100-<200	100-<200
2	200-<300	200-<300
3	300-<400	300-<400
4	400-<500	400-<500
5	500-<600	500-<600
6	600-<700	600-<700
7	700-<800	700-<800
8	800-<900	800-<900
9	900-<1000	900-<1000
10	1000-<1100	1000-<1100
11	1100-<1200	1100-<1200
12	1200-<1300	1200-<1300
13	1300-<1400	1300-<1400
14	1400-<1500	1400-<1500
15	>=1500	1500-<2000

16		2000-<3000
17		3000-<4000
18		4000 -<5000
19		>= 5000

5.2 Qualité des données

Les points suivants décrivent les principaux aspects liés à la qualité des données.

Niveaux spatiaux

Les données communales ou au niveau de l'USPAT2 dont le nombre de jeunes résidant à l'âge de 15 ans était inférieur à 100 personnes ne sont pas publiés. Comme l'USPAT2 est le résultat d'une agrégation d'unités homogènes du point de vue de la population résidente et des emplois, il est fortement recommandé de faire référence à ces données si celles communales ont un nombre de personnes inférieur à 100 personnes et donc ne sont pas publiés.

Couverture des titres et migration non-déclarées de Suisse

Dans le numérateur du taux sont inclus tous les titres délivrés dans le système de formation suisse. Si une personne obtient un titre à l'étranger sans déclarer son départ de Suisse, la personne apparaîtra seulement dans le dénominateur du taux contribuant ainsi à une sous-estimation du taux. Ceci pourrait affecter les taux d'obtention d'un titre dans les régions USPAT2 ou les communes dans lesquels un nombre important de jeunes suivent un cours d'études – au degré secondaire II – basée à l'étranger. Il est enfin possible que dans les communes ou quartiers des villes qui sont caractérisés par des revenus très élevés, des jeunes ont obtenu le titre dans une école privé et que celui-ci n'a pas été livré à l'OFS.

6. Structure des données

6.1 Fichiers

Pour chaque niveau d'agrégation spatiale – communes et régions USPAT2 – les données suivantes sont fournies.

Formats

- **GeoPackage (GPKG)**
Contient, en plus des variables, les géométries complètes : polygones pour les régions USPAT2 et les communes. Les géométries généralisées K4 (BFS, 2025d, August) sont utilisées pour les communes.
- **Excel (xlsx)**
Contient sur différentes feuilles la description des variables ainsi que les libellés des codes des variables.

- **Comma separated value (CSV)**

Les données au niveau des régions USPAT2 et des communes sont présentées sous forme de fichier CSV pour chaque niveau. Un fichier CSV supplémentaire donne une vue d'ensemble des deux taux et du nombre d'effectifs dans chaque canton. Ce dernier fichier ne fait pas partie des géodonnées.

7. Description des variables

La liste des variables complète cette description. Elle contient notamment les types de données des variables.

7.1 Variables temporelles

- **PUB_DATE : Etat des données**
Correspond à l'état des données (date de publication des données LABB).
- **COHORTS : Cohortes concernées**
Identifie les cohortes des jeunes de 15 ans qui sont l'objet d'analyse pour le calcul du taux.
- **OBSERVATION_PERIOD : Période d'analyse**
Représente le nombre d'années la période analysée

7.2 Variables territoriales

Ces variables identifient la zone pour laquelle les données sont publiées. Elles se réfèrent à l'unité spatiale dans laquelle le jeune avait son domicile à l'âge de 15 ans.

- **STATE_NOMEN : Etat des nomenclatures spatiales**
Représente l'état des nomenclatures spatiales. Il est toujours le dernier état de l'année précédente à l'année de production statistique (PUB_DATE). Exemple : pour la production statistique de l'année 2025, l'état des nomenclatures spatiales est au 28.06.2024,
- **U2_ID : code USPAT2 de domicile**
Le code USPAT2 se compose du chiffre 2 suivi du numéro à un chiffre de la grande région, du numéro à deux chiffres du canton et du numéro USPAT à trois chiffres (BFS, 2025b, August)
- **U2_NAME : nom USPAT2 de domicile**
Les noms des USPAT2 sont repris des noms de communes ou de quartiers ou des noms figurant dans la base de données des localités swissNAMES3D de swisstopo. Afin d'éviter toute confusion avec les noms de communes, le préfixe « USPAT2 » est ajouté devant le nom.
- **GDE_ID: Commune de domicile**
Le numéro de commune OFS est unique pour

chaque état communal donné depuis 1960 (date de référence). Le même numéro peut toutefois être réutilisé pour un autre état communal établi à une autre date (BFS, 2025e, September).

- **GDE_NAME : Nom de la commune de domicile**
Représente le nom de la commune où le jeune était résident à l'âge de 15 ans.

7.3 Variables thématiques

- **POP15YO_UNTCH_UPSEC2_C**
Représente le nombre de personnes de 15 ans qui sont restées en Suisse jusqu'à l'obtention du titre du degré secondaire II ou jusqu'à la fin de la période d'observation (selon STATPOP). Pour des questions de protection de données, cette variable est présentée en classes (section sur la « formation des classes »).
- **POP15YO_UNTCH_MAT_C**
Elle représente le nombre de personnes de 15 ans qui sont restées en Suisse jusqu'à l'obtention de la maturité ou jusqu'à la fin de la période d'observation (selon STATPOP). Pour des questions de protection de données, cette variable est présentée en classes (voir paragraphe « Formation des classes »).
- **UPSEC2_P**
Pourcentage de personnes avec un premier titre du degré secondaire II (jusqu'à l'âge de 25 ans). Pour des questions de protection des données, les valeurs de cette variable sont arrondies au nombre pair le plus proche (voir section « Pourcentages pour entités de 100 habitants ou plus »).
- **UPSEC2_C**
Classes d'obtention d'un titre du degré secondaire II,

Code	Classe
1	min-< 85
2	85-< 89
3	89-< 91
4	91-< 93
5	93-< 95
6	95-< max

- **MAT_P**
Pourcentage de personnes avec un premier titre de maturité (jusqu'à l'âge de 25 ans). Pour des questions de protection des données, les valeurs de cette variable sont arrondies au nombre pair le plus

proche (voir section « Pourcentages pour les régions USPAT2 et les communes de 100 habitants ou plus »)

- **MAT_C**
Classes d'obtention d'un titre de maturité (voir section « Formation des classes »). La définition des classes suit les quintiles de la distribution du taux d'obtention d'une maturité selon la commune ou l'USPAT2.

Code	Classe	
	USPAT2	Communes
1	min-< 31	min-< 31
2	31-< 37	31-< 39
3	37-< 43	39-< 43
4	43-< 51	43-< 51
5	51-< max	51-< max

8. Applications

Les données relatives à l'obtention d'un titre du degré secondaire II ou d'une maturité constituent un indicateur central pour le pilotage du système de formation suisse. La publication de ces données selon la commune ou l'USPAT2 permet un nouveau niveau de détail qui va au-delà du canton et parfois au-delà de la commune (pour les communes les plus densément peuplées).

Les géodonnées agrégées au niveau de l'USPAT2 permettent des analyses et des visualisations avec une fine résolution spatiale qui va – pour les USPAT2 le plus densément peuplées – jusqu'au niveau du quartier. Ces données mettent en évidence les différences entre les quartiers des grandes villes et révèlent des schémas spatiaux qui restent cachés au niveau cantonal. Elles permettent en outre d'étudier de manière très précise la relation avec d'autres variables telles que les caractéristiques du marché du travail ou démographiques.

Une carte au niveau de l'USPAT2 est consultable sur le site de l'OFS à l'adresse suivant : [Taux de certification | Office fédéral de la statistique - OFS](#).

9. Contact

Nous espérons que ce produit répondra à vos besoins et sommes ouverts à toute remarque, suggestion d'amélioration ou signalement d'erreur, que vous pouvez adresser à geostat@bfs.admin.ch. Pour toute question thématique concernant l'obtention d'un titre du degré secondaire II vous pouvez vous adresser à eduperspectives@bfs.admin.ch.

10. Références

- BFS. (2018). *Quote der Erstabschlüsse auf der Sekundarstufe II und Maturitätsquote*. Neuchâtel.
- BFS. (2022). *Erwerb eines Abschlusses der Sekundarstufe II durch die Jugendlichen, die im Jahr 2010 15 Jahre alt wurden*.
- BFS. (2025a). *Erwerb eines Abschlusses der Sekundarstufe II nach dem sozioökonomischen Hintergrund der Jugendlichen*. Neuchâtel.
- BFS. (2025b, August). *Räumliche Gliederungen: USPAT – Raumbezogene statistische Grundeinheiten*. Récupéré sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/querschnittsthemen/raeumliche-analysen/raeumliche-gliederungen/uspat.html>. Neuchâtel.
- BFS. (2025c). *Eid. Gebäude- und Wohnungsregister (GWR)*. Récupéré sur <https://www.housing-stat.ch/de/index.html>.
- BFS. (2025d, August). *Generalisierte Gemeindegrenzen*. Récupéré sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/dienstleistungen/geostat/geodaten-bundesstatistik/raumgliederungen/generalisierte-gemeindegrenzen.html>.
- BFS. (2025e, September). *Applikation der Schweizer Gemeinden*. Récupéré sur <https://www.agvchapp.bfs.admin.ch>.
- BFS. (2026). *Räumliche Verteilung des Erwerbs eines Abschlusses der Sekundarstufe II*. Neuchâtel.
- swisstopo. (2025, August). *swissBOUNDARIES3D*. Récupéré sur <https://www.swisstopo.admin.ch/de/landschaftsmodell-swissboundaries3d>.